

A qui incombe l'entretien du trottoir devant chez soi ?

Les règles pour l'entretien du trottoir devant chez vous

Que disent les textes de loi ?

C'est le code général des collectivités territoriales en ses [articles L2212-2](#) et [L2122-28](#) qui précise les règles en matière de trottoir.

Le 1er article précise que la police municipale doit s'assurer que le nettoyage, l'éclairage, ou l'enlèvement des encombrants soient bien effectués. Elle veille aussi à empêcher les dépôts, déversements et déjections sur les trottoirs.

Le 2e article explique que le maire a le droit de prendre des arrêtés pour *ordonner des mesures locales sur les objets confiés à sa vigilance et à son autorité et de publier à nouveau des lois et règlements de police et de rappeler les citoyens à leur observation*. Cela inclut le bon entretien des trottoirs.

Trottoir situé devant une maison individuelle.

Devant une maison individuelle, c'est à l'occupant que l'entretien du trottoir incombe. Il s'agit du propriétaire occupant, du locataire, de l'occupant à titre gratuit ou de l'usufruitier selon les cas. L'entretien peut tout à fait être délégué à une entreprise spécialisée si vous êtes dans l'impossibilité d'accomplir ces tâches vous-même.

Trottoir situé devant un immeuble (copropriété verticale).

Dans une copropriété verticale (immeuble) c'est au [syndic de copropriété](#) de s'acquitter de cette mission. Le plus souvent c'est l'entreprise de nettoyage qui entretient la résidence qui s'occupe aussi du nettoyage de la portion de trottoir concerné.

Quelles obligations en matière d'entretien ?

Le périmètre des actions à mener pour l'entretien des trottoirs peut varier. Il est souvent défini par un arrêté municipal. Il s'agit généralement des missions suivantes :

Le nettoyage, notamment après des pluies et si la boue ou des saletés se sont amassées.

Le désherbage, des petits plants ayant tendance à pousser en bas des façades ou entre les interstices du trottoir.

Le balayage et le ramassage des feuilles, des brindilles et des saletés.

Le déneigement, seule la voirie étant déneigée par les agents communaux.

Le retrait du verglas qui peut passer par des actions de prévention comme le salage, sablage ou mise en place de sciure.

Si le trottoir est cassé et risque d'engendrer des accidents c'est logiquement à la commune d'effectuer les réparations. Faites-en la demande rapidement pour éviter tout incident.

Quelle zone du trottoir entretenir ?

Généralement vous devez entretenir la zone du trottoir jusqu'au caniveau ou sur une largeur d'un mètre devant votre habitation.

Quelle responsabilité en cas d'accident ?

Un accident survient sur le trottoir, c'est la [responsabilité civile](#) de votre [assurance multirisque habitation](#) (MRH) qui intervient. Quelques exemples :

Une personne glisse sur une plaque de verglas devant chez vous et se casse la jambe : c'est la responsabilité civile de votre MRH qui l'indemniserà.

Un cycliste tombe à cause d'un trottoir cassé : dans ce cas c'est à la commune d'indemniser la victime puisque c'est à la municipalité de faire réparer les dommages sur la voie publique.

Une personne se blesse en glissant devant la vitrine d'un commerce. C'est alors la responsabilité civile professionnelle du commerçant comprise dans l'[assurance du local professionnel ou commercial](#) qui la dédommage.